Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2022

<u>Présents</u>: M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc .C., Corlé V., Corbin T., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Massola J., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sorescu-Hingue G., Tasse-Carry V., Vail A.

<u>Excusés</u>: Gouault M.(pouvoir à Gouault Ph.), Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Hubert A., Lenaerts P. (pouvoir à Pecchioli P.), Olivier G. (pouvoir à Corbin T.), Sigoigne J., Verney G. (pouvoir à Biffard M.)

<u>1º Approbation du précédent compte-rendu de séance</u>: le conseil municipal approuve à 12 voix pour et 4 voix contre, le précédent compte-rendu. Madame Joëlle Massola signale que son intervention concernant l'antenne de radiotéléphonie à Préaux n'a pas été transcrite.

<u>2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance</u>: madame Catherine Boucault et monsieur Daniel Pistoli sont désignés secrétaires de séance.

3° Désignation d'un référent « signalement »

Depuis le 1^{er} mai 2020, les employeurs publics doivent se doter, à destination des agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Les centres de gestion normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble de leurs collectivités une nouvelle mission optionnelle mutualisée « référent signalement » dès le 1^{er} septembre 2021. L'adhésion à cette mission permet :

- aux agents de la collectivité de faire appel, le cas échéant, au référent mutualisé des centres de gestion pour le recueil de leurs signalements (centre de gestion de Seine Maritime), leur orientation vers les services et professionnels concernés,
- aux collectivités de bénéficier d'un service professionnel et indépendant qui garantit la stricte confidentialité et discrétion professionnelle dans le traitement de la mission
- de répondre aux obligations en matière de signalement.

L'adhésion à cette mission proposée par le centre de Gestion, formalisée par une convention, est gratuite. Seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent.

Les agents communaux seront informés de ce dispositif après signature de la convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

4° Modification à la mise en place du RIFSEEP

Il est proposé d'augmenter le plafond de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de sujétion et d'expertise) du cadre d'emploi des agents de maîtrise afin de pouvoir en ajuster son montant.

Le plafond actuel s'élève à 5 700 €, il est proposé de le passer au plafond annuel légal fixé à 11 340 € afin d'augmenter l'IFSE de 2.2 % en 2022 à l'ensemble des agents pour rattraper l'inflation mais cette augmentation ne peut bénéficier à un agent qui perçoit déjà 97 % du plafond de l'IFSE. Il convient donc d'augmenter ce plafond.

Un Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) de 300 € a été attribué au personnel sauf aux agents à temps très partiel à qui il a été attribué un C.I.A de 200 €.

Le CIA récompense l'indice de satisfaction du personnel dans l'exercice de ses fonctions. Monsieur Rivière s'étonne du terme « indice de satisfaction » et précise que le management des personnels s'établit sur des critères précis qui doivent être évalués lors de l'entretien professionnel, moment privilégié entre l'employeur et l'employé pour définir les objectifs et les besoins respectifs.

Monsieur le maire précise que les entretiens professionnels sont effectués chaque année. Joëlle Massola demande s'il existe une commission personnel. Monsieur le Maire répond qu'Olivier Potts et en charge du personnel administratif et Patrick Lenaerts du personnel technique.

Daniel Pistoli fait remarquer qu'il existe une commission dont il fait partie mais qu'elle n'a jamais été réunie. Monsieur Potts répond que cette commission sera bientôt réunie pour notamment présenter le bilan social.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

5° Tarification de l'assainissement collectif

Un lissage de la tarification de l'assainissement collectif au sein de chaque commune déléguée disposant de ce service avait été instauré pour la période 2019-2025 sur la base d'une moyenne de 100 m3 d'eau consommés par an par foyer. Il s'avère que la consommation a chuté ces dernières années, s'établissant autour de 62 m3. Il faut donc revoir cette tarification afin d'équilibrer le budget annexe assainissement. Des travaux sont à prévoir dans les dix prochaines années sur les stations d'épuration de Nocé et de Préaux. Il convient donc de provisionner des fonds pour éviter une augmentation brutale des tarifs le moment venu pour financer ces importants travaux.

Monsieur le Maire, sur le conseil de monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, propose de revoir le lissage initial et d'adopter la tarification suivante pour l'ensemble de la commune, sans projets de travaux :

- 2022 : PF : 75 € PV : 2.20 €, - 2023 : PF : 80 € PV : 2.30 € - 2024 et suivantes : PF : 80 € PV : 2.50 €

PF = part fixe (abonnement)

PV = part variable (prix au m3 consommé)

La proposition de tarification ci-dessus permet de faire face à la diminution des consommations d'eau et d'entretenir les structures d'assainissement collectif. La mairie a relancé les usagers non raccordés au réseau de Saint Jean de la Forêt pour qu'ils se branchent avant la fin du délai de deux ans après la mise en service du réseau soit octobre 2023.

Le conseil municipal, sur proposition de madame Massola et de monsieur Rivière, décide de se prononcer ce jour pour les années 2022 et 2023, les projets chiffrés des travaux n'étant pas connus pour l'instant, les tarifs des années suivantes seront revus en fonction des investissements à venir.

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

6° Demandes de financement des travaux d'investissement

Les demandes seront étudiées après la commission Travaux qui se réunira début février. Ce point est donc reporté à l'ordre du jour du 16 février. Monsieur le Maire précise qu'il faut préparer cette année le projet d'aménagement sécurisé du bourg de Nocé inscrit au programme Petites Villes de Demain en 2023.

7° Etude sur la Trame Noire

Le Parc Naturel Régional du Perche avait contacté la commune de Perche en Nocé pour une étude sur l'éclairage public. Il est prêt à financer l'étude avec le Te61 pour l'année 2022 afin de pouvoir argumenter sur les changements de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire précise que la Trame Noire correspond à l'éclairage public et aux quantités de lumière que l'on peut émettre dans la nature qui est nuisible aux oiseaux, aux insectes.

Monsieur Jean-Pierre Pauly du Parc du Perche avait proposé que la commune de Perche en Nocé soit commune pilote pour une étude sur le territoire de la commune historique de Nocé. Finalement l'étude aura lieu sur l'ensemble de la commune y compris à Saint Aubin des Grois où il n'y a pas d'éclairage public. Cette étude porte sur l'éclairage public et les autres pollutions lumineuses et leur incidence sur le monde animal. Elle s'élève à 10 000 € financée par le Parc à hauteur de 4 000 € et le Te61 à hauteur de 6 000 €. Le Parc proposera les travaux éventuels à mettre en œuvre par la commune à l'issue de cette étude. La commune a déjà étudié la réduction de l'éclairage public (durée d'éclairage réduite, passage au lampes LED).

Valérie Tasse-Carry demande s'il existe une définition de la Trame Noire, si elle ne concerne que les éclairages publics de bourg ou s'étend aux éclairages industriels et agricoles. Monsieur le maire répond que les différentes zones sont à prendre en compte et qu'il peut demander l'intervention de monsieur Pauly pour exposer ce projet au conseil municipal qui est à inscrire en commission Développement Durable. L'étude dure entre 6 mois à 1 an et fera l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le Parc et le Te61.

8° Conservation d'un dépôt de garantie d'un logement communal

Monsieur le Maire propose de différer le remboursement du dépôt de garantie (359,72 €) versé par la locataire au 3bis, rue Loup du Bois à Dancé qui quitte son logement en janvier et qui n'a pas réglé la totalité des loyers dus.

Philippe Gouault, maire délégué de Dancé, prend la parole et expose que l'état des lieux du logement au 3bis, rue du Loup du Bois a été effectué ce jour. Il nécessite quelques travaux de peinture.

Monsieur le Maire précise que le dépôt de garantie ne sera reversé que quand l'intégralité des loyers dus auront été réglés.

9° Décisions modificatives

Monsieur Le Moigne propose la décision modificative suivante sur le budget annexe lotissement de Nocé, celui-ci ne devant pas faire apparaître d'excédent. L'excédent est reversé au budget principal.

		BUDGE	T LOTISSEN	MENT DE NO	CE			
			DM 1					
		sec	tion de fonc	tionnement				
	1	dépense			recette			
chapitre	65			chapitre	002			
	6522	reversement excédent au budget général	15 649,91	article	002	excédent de fonctionnement reporté	15 649,95	
	6588	charges diverses de gestion courante	0,04	article				
				chapitre				
				article				
chapitre				article				
article				chapitre				
				article				
chapitre				chapitre				
article				article				
chapitre				chapitre				
article		AMMERITATION OF SECTION AND ASSESSMENT OF STANDARD OF SECTION ASSESSMENT ASSE		article				
				article				
TOTAL			15 649,95	TOTAL			15 649,95	

			BUDGET	PRINCIPAL				
				OM 9				
			section de f	onctionneme	ent			
		dépense			recette			
chapitre	68			chapitre	75			
article	6815	Dotation aux provisions	15 649,95	article	7551	versement excédent budget lotissement Nocé	15 649,95	
chapitre				chapitre				
article				article				
chapitre				chapitre				
article				article				
				chapitre				
TOTAL			15 649,95	TOTAL			15 649,95	

ADOPTÉ : à l'unanimité des votants

10° Comptes-rendus des dernières commissions

Commission Travaux du 9 décembre 2021 :

Monsieur le Maire présente le canevas de travail : réflexion sur le ressenti puis vote de frais d'études au budget 2022, présentation à la population d'un pré-projet puis adoption des travaux inscrits en 2023 dans Petites Villes de Demain.

Projet « Maison des Jeunes » dans la grange de Nocé : possibilité d'y créer un espace intergénérationnel. Madame Agnès Vail précise qu'elle a contacté l'association Capdjeun's, d'autres communes et le service animation jeunesse de la CDC Cœur du Perche pour voir comment développer l'activité des jeunes dans la commune.

2022 sera une année d'étude pour ces projets afin d'inscrire la réalisation en 2023 dans « Petites Villes de Demain ».

11° Informations complémentaires et questions orales

- Médicobus : un bilan de l'activité 2021 va être présenté prochainement par Jean-Michel Gal. Un médecin s'installera à Nocé fin juin début juillet 2022. Interaction à voir avec le Médicobus qui réduira son activité à ce moment-là.
- Un accord de principe sur la construction d'une nouvelle gendarmerie à Nocé a été validé par le Ministère de l'Intérieur la semaine dernière. Monsieur le Maire précise que ce projet se concrétisera s'il y a un besoin fondamental sachant que l'effectif actuel est en baisse. Il rencontrera prochainement le sous-préfet pour discuter de ce projet et de son financement.
- Le dépôt de pain à Nocé assuré par les boulangers de Préaux a fermé à Noël, le chiffre d'affaires étant en forte baisse, la mairie ayant été informée à postériori. Monsieur et madame Dormeau ont informé verbalement le maire de son souhait d'ouvrir la boutique de Nocé dans les locaux en cours de travaux à compter du 1^{er} mai 2022. Une confirmation écrite leur a été demandée. Un bail commercial est en cours et doit être appliqué dans ces locaux. Le conseil municipal décide de continuer les travaux engagés pour un boulanger dans le respect du bail commercial existant.
- Monsieur le Maire indique, suite à la question de madame Massola, qu'un courrier sera fait pour prévenir les riverains de l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie de Préaux comme cela avait été évoqué par madame Joëlle Massola lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2021. Monsieur le Maire précise que le dossier administratif et technique est en mairie, disponible à la consultation et rappelle qu'une demande a été faite pour contrôler les niveaux d'émission des fréquences radio avant et après l'installation.

- Monsieur Patrick Rivière :

- interroge sur l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite du cabinet médical. Monsieur le Maire répond qu'une rampe amovible est prévue.
- signale que les dirigeants du club de football de Berd'huis évoquent la possibilité de venir s'entraîner sur le terrain de Nocé. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas été sollicité directement mais informé par madame Christelle Radenac et précise qu'une relance a été faite pour remettre en route une équipe à Nocé auprès des anciens dirigeants sans réponse à ce jour. Si la mise à disposition est faite, une demande d'entretien du terrain sera faite à la CDC Cœur du Perche.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H.

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI